SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE des Bassins Tude et Dronne aval.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 20 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt février à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur Boniface Joël.

Communes	Délégués titulaires	Titulaires Présents	Excusés ayant donné procuration à :	Délégués suppléants	Suppléants présents	Participent aus délibérations
AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTEAU			Mme. Myriam HUGUET		
AUBETERRE sur DRONNE	M. Jean Paul LAFRAIS	x		M. Xavier ORAIN	1	
BARDENAC	M. Bernard BERTON	x		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	x		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY	х		M. Laurent MONTIGAUD		
BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	х		M. Francis BROUANT		
BORS de MONTMOREAU	M. Yves DUPUY			M. Pascal BOURDIGEAUD		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	x	The state of the s	M. Jean Claude FAURE		The second secon
BRIE sous CHALAIS	M. Olivier RIVALAN	х		M. Fabrice BORDE		
BROSSAC	M. Jean Pierre CHARBONNIER	х		Non désigné		M8-7-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-
CHALAIS	M. Joël MOTY	х		M. Michel DUBREUIL		
CHALAIS	M. Marc DUFLOT	х		-		
CHAMADELLE	M. Sophie BLANCHETON			M. Gérard MUSSOT	х	х
CHATIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE			Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE	×		M. Francis GALTEAU		TO THE OWNER OF THE OWNER OW
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
COUTRAS	M. Michel FOULHOUX	×	ACCOMPANIES PULCA CONTENTS TO SECURITION SECURITIONS	Mme Véronique DI CORRADO		
COUTRAS	Mme Sylvie BOISSEL	×				
CURAC	M. Noël GEORGES			M. GELINEAU YVON		
UIGNAC	M. Christophe PETIT	×		M. Christian DEPIS-FORT		
A BARDE	M. Laurent POINEAU			M. Jean Michel ROUX		
AGORCE	M. Beranrd DUDZIAK	х	To The Total Control of the Control of Contr	M. PAREJA Jean Pierre		
APRADE	M. Cyril BRARD	х		M. Bernard CHAUVIT		
es EGLISOTTES	M. Bernard NADEAU	x		M. Francis GARETON		
es EGLISOTTES	M. Bernard GUILLEMOT	х	V			dan
es ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	х		M. Joël LABROUSSE		
es PEINTURES	M. Bruno BERTEAU			M. Wilfrid NERI	×	x
EDILLAC	M. Philippe FOUGA	х		Mme. Françoise TARDE		
ONTBOYER	M. Dominique CHAUMET			M. Michel DUBOIS		-
ONTIGNAC Ie COQ	M. Alain DESERT			M. Damien HERY		
ONTMOREAU SAINT CYBARD	M. Bernard HERBRETEAU	х		M. Jean Claude CHAUMET		
ABINAUD	M. Pierre BROUILLET			M. Régis STEFANIAK	×	x

ORIVAL	M. Daniel ROUSSE		M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme. Géraldine BOUILLON	x	M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	x	M. Adrien CHADEFAUD	***************************************	COLUMN TO STATE OF THE STATE OF
ROUFFIAC	M. Jean Marie RIBEREAU	×	M. Jean Pierre VINCANT		
SAINT AIGULIN	M. Patrice PELET	×	M. ALAIN CHIRON		
SAINT AIGULIN	M. Jean Pierre GOUZILH	×			
SAINT AMAND de MONT.	M. Michel PAUL-HAZARD	x	M. Loyc SEGUIN		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	x	M. Fabrice GUITARD		
SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER		M. Thierry BRUNO		
SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL		Mme Corinne BILLONNET		
SAINT-MARTIAL de MONT.	Mme Martine VAN LECKWYCK - CATRY		M. Loïc CIMETIERE		
SAINT QUENTIN de Chalais	M. Thierry JAUVIN	x	M. Alexandre DOUSSAINT		
SAINT-ROMAIN	M. Dominique LE GRELLE		M. William RICHARD	x	x
SAINT SEVERIN	M. Christian MARCADIER	x	M. Patrick BENOIT	NAME OF TAXABLE	
/VIERS	Mme GEIMOT Nicole	x	Mme CABROL Claudia		
Fotaux		31		4	4

Date de la convocation : 09 février 2017 - Quorum : 24

Nbre total de délégués titulaires : 47 - Nbre de délégués titulaires présents : 31

Nbre total de délégués suppléants : 43 - Nbre total de délégués suppléants présents : 4

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 4

Nbre total de pouvoirs : 0 Nbre de votants : 35

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2^e classe en charge de la mission milieux aquatiques responsable des services
- M. HOSPITAL Pierre Antoine, adjoint technique
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative
- Mme AUBRIT Marie-Claire, Maire de Saint-Félix
- M. ARNOUD Alain, adjoint à la Mairie de Saint-Christophe-de-Double
- M. VARAILLON-LABORIE, Maire de Boisné-la-Tude
- M. BORDE Pierre, Maire de Boscamnant.
- M. BERTEAU Rémi, Maire de Saint-Martin-de-Coux
- M. BARBOT Jean-Pierre, Vice-président à la CDC des 4B
- M. AMBAUD Jean-Yves, Vice-président à la CDC Lavalette Tude Dronne
- Mme BEAUVAL Anne, Trésorière de Chalais

OBJET: Lutte contre le ragondin et soutient aux GDON du territoire du syndicat

EXPOSE:

La délibération du Comité Syndical n°17/2016, en date du 23/03/2016, permettait d'octroyer une subvention aux groupements de défense contre les espèces nuisibles (GDON) présents sur le territoire syndical au prorata du bassin versant concerné par ces derniers.

Le syndicat encourage depuis des années toutes les initiatives concernant la lutte contre le ragondin qui occasionne de nombreux dégâts aux berges de nos cours d'eau et participe à la dégradation de la qualité de l'eau. Cet état de fait va à l'encontre des objectifs recherchés et notamment de l'atteinte du bon état écologique des eaux. Le ragondin est également porteur d'une malade transmissible à l'homme et pouvant être mortelle

Le syndicat travaille en lien étroit avec les trois GDON du bassin de la Tude et de la Dronne Charentaise en fonction des luttes engagées sur leurs territoires respectifs. Le syndicat est associé aux décisions qui sont prises par les GDON. Ils produisent annuellement les éléments comptables et financiers afin de pouvoir bénéficier de subventions votées par le syndicat.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le périmètre du SIAH des bassins Tude et Dronne aval s'est agrandi et il a été nécessaire en terme d'équité de traitement du territoire de pouvoir prendre en compte les GDON présents également sur les départements 17 et 33.

Afin de continuer à lutter efficacement contre les ragondins, les GDON ont besoins de partenaires financiers, il a été décidé d'allouer à chaque GDON une subvention de 100 € par commune se trouvant dans son périmètre et se trouvant sur les bassins versants de la Tude et de la Dronne (départements 16, 17 et 33). Il apparaît aujourd'hui que tous les GDON n'ont pas le même niveau d'intervention qui est lié à la prime à la prise versée notamment par le GDON de Chalais. Il s'avère que cette indemnisation permet de garder actif un volume de piégeurs bénévoles qui réalisent un travail remarquable tout au long de m'année.

Les résultats sont probants notamment sur le GDON de Chalais avec plus de 920 prises en 2016. Face à cette qualité de piégeage le groupement de Chalais pourrait se trouver en difficulté financière en 2017. Pour cela, il serait souhaitable de doubler la subvention initiale de 100 € / commune et d'en faire bénéficier l'ensemble des groupements œuvrant dans ce domaine.

RESOLUTION:

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents **décide** :

- De **verser** à chaque GDON une subvention de 200 € par commune se trouvant dans son périmètre et se trouvant sur les bassins versant de la Tude et de la Dronne (départements 16, 17 et 33).
- Qu'afin d'assurer la transparence de l'utilisation de l'argent public et pour répondre aux attentes de la Trésorerie de Chalais, chaque groupement devra faire une demande de subvention d'attribution en début d'année civile qui comportera le bilan, le compte de résultat N 1, le budget primitif de l'année N et une cartographie des lieux de piégeages des ragondins.
- D'inscrire au budget primitif 2017 la somme de 8 600 € à l'article 6574,
- De donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, indian

Pour extrait conforme,

Le Président, Joël BONIFACE